



Les Jeux de la XVIII^e Olympiade Tokyo 1964

du samedi 10 octobre au dimanche 25 octobre

Le Comité des logements pour les visiteurs olympiques à Tokyo

Une des plus graves tâches qui incombent aux organisateurs des Jeux Olympiques est de prévoir des installations confortables pour les milliers de visiteurs étrangers qui assisteront aux Jeux.

L'enthousiasme international pour les Olympiades s'est accru régulièrement pendant les dernières décades et des milliers de visiteurs envahissent maintenant les cités qui célèbrent les Jeux : même les métropoles les plus vastes du monde, pourvues d'un grand nombre d'hôtels, sont obligées de prévoir des mesures spéciales pour les logements de façon que le désordre et l'inefficacité soient réduits au minimum. Les démarches usuelles comprennent la nécessité de trouver des facilités supplémentaires pour les hôtels et de renforcer les règlements spéciaux pour rendre disponibles le plus grand nombre possible d'installations.

Le Gouvernement de la Métropole de Tokyo, travaillant étroitement avec plusieurs groupes de conseillers, organise activement la préparation du plus grand nombre possible de lits. Les autorités de Tokyo développent avec vigueur les services du tourisme et les services analogues. Un programme à l'écrasante vigueur, en cours de préparation, exige de tous les édifices et le renouvellement en question qu'ils soient complétés bien avant le commencement de la XVIII^e Olympiade.

Pour accroître l'efficacité et la coordination des opérations, les officiels de la Cité ont formé, il y a déjà plusieurs mois, « le Comité des Logements pour les Jeux Olympiques de

Tokyo ». Cette organisation est composée de représentants de corps officiels et de groupes privés qui seront responsables ou étroitement engagés pour les installations des visiteurs étrangers aux Jeux.

Les membres du Comité comprennent : les associations des hôtels et des ryokan (hôtels de style japonais), les organisations de voyage et de visites, le Ministère des Transports, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tokyo et l'Association du Tourisme du Japon.

Depuis sa formation le Comité a étudié toutes les méthodes proposées pour augmenter le nombre des chambres convenables. Les résultats ont été communiqués au Comité Organisateur.

Bien que des décisions sur d'importants projets soient encore à prendre pendant les mois prochains, les mesures suivantes ont été approuvées :

1. Il faut trouver des installations pour 30 000 visiteurs étrangers par jour. Les disponibilités en logement devront s'étendre à la période des Jeux, en même temps qu'à une période antérieure et postérieure.

2. Pour aider à réaliser l'installation de 30 000 visiteurs, des facilités convenables pour les hôtes étrangers devront être choisies parmi les logements à Tokyo et dans les régions voisines de la capitale. Les chambres choisies seront enregistrées et soumises au contrôle du Comité des Logements pour les Jeux Olympiques de Tokyo.

tous les sports

et tout sur les sports

en un seul volume



vient de paraître

encyclopédie des **S P O R T S**

sous la direction de Jean Dauven, avec la collaboration de plus de 50 spécialistes.

Chaque sport est présenté sous tous ses aspects historique, règles de jeu, technique, etc.

D'importants chapitres sont consacrés aux effets physiologiques du sport, à la mise en forme des athlètes, aux jeux olympiques

Documentation complète, texte vivant, illustration de premier ordre, consultation facile : un ouvrage sans équivalent dans l'édition française.

1 volume relié (18 x 24,5 cm), sous jaquette en couleurs, 582 pages, 128 hors-texte en noir et 16 en couleurs, nombreuses illustrations in texte. Index.

LAROUSSE chez tous les libraires

3. Les chambres seront choisies dans les hôtels de style occidental et dans les hôtels de style japonais traditionnel (*ryokan*) qui seront susceptibles de procurer des facilités de style occidental. Des subventions seront accordées aux propriétaires de *ryokan* où de minimas modifications rendront les lieux convenables pour les hôtes étrangers.

4. Le personnel des *ryokan* n'ayant que peu ou pas d'expérience du service des visiteurs étrangers, recevra une formation de base en langue et en soins de style occidental.

3. Toutes les inscriptions pour les réservations d'hôtels seront faites directement aux hôtels ou *ryokan* même individuelles ou par les agences de voyage.

6. « Des certificats de réserve » seront émis automatiquement par les autorités quand ils seront reconnus et confirmés.

Ces certificats devront accompagner les demandes des achats de tickets pour les Jeux Olympiques. Ce règlement est adopté selon l'exemple à Rome, le Comité Organisateur délivrera des tickets seulement au cas où il y aura des installations confirmées.

7. Pour éviter les confusions et les annulations arbitraires, les personnes réservant un logement seront priées de verser un montant partiel à l'avance. Le montant de ce versement à l'avance et le procédé pour verser cette somme sont encore à l'étude par le Comité.

La liste des chambres convenables pour les visiteurs olympiques a été complétée le 31 mars 1962 et le Comité fait étudier maintenant toutes les préparations possibles pour accepter les locations à partir du 1^{er} octobre 1962.

Une circulaire détaillée sur les réserves accompagnée d'une liste complète des hôtels et des *ryokan* convenables sera envoyée à tous les groupements intéressés (y compris les agences de voyage) avant le 1^{er} octobre.

Il a été déridé qu'avant cette date les hôtels et les *ryokan* n'accepteront pas de réserves pour les Olympiques de façon que les particuliers et les agents puissent avoir une chance égale à partir du 1^{er} octobre.

Les logements pour les membres du Comité International Olympique et des comités nationaux et les autres officiels non résidents au Village Olympique, seront réservés à part des procédés de réserve générale. Les membres de la presse seront aussi rangés dans cette catégorie séparée.

Deux nouveaux comités sont en cours d'organisation pour assurer que les services de transport et de guide seront convenablement réglés pendant la XVIII^e Olympiade. On espère que les travaux de ces comités seront que les Jeux Olympiques de 1964 soient parmi les meilleurs au point de vue de l'efficacité et de la convenance.